



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – MONTVALEZAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROCES VERBAL

Séance du 31 janvier 2024

Date de convocation :	25 janvier 2024
Date de mise en ligne site internet :	25 janvier 2024
Membres en exercice :	07
Membres présents :	04
Membres absents :	03
Membres ayant donné pouvoir :	00

Le 31 janvier 2024 à 8h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances

Etaient présents : Catherine GARANDEL, Vice-Présidente, Odile VILLIOD, Magali VINSON, Arlette NOIR

Etaient excusés : Jean-Claude FRAISARD Président, Marguerite ARPIN

Etaient absents : Laurent HANICOTTE

Etaient invités : Noéline LE ROUZIC, service civique ; Marion COLLADO, directrice crèche, Philippe GIMBRET responsable finances, Didier CHARVET, DGS.

Secrétaire de séance : Odile VILLIOD

Approbation PV du 14 décembre 2023 à l'unanimité

1 – Délibération

AG – 2024 01 Médecine préventive – Adhésion - Convention avec le service du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L. 812-3 à L. 812-5 du code général de la fonction publique.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42% de la masse salariale.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024, étant précisé que la convention peut être résiliée au 1^{er} janvier de chaque année sous réserve d'un préavis de six mois.

L'organisation et le fonctionnement du service de médecine préventive sont régis par une charte qui est accessible et téléchargeable sur l'extranet du site internet du Cdg73 ainsi que via le portail web du logiciel de médecine préventive « Medtra4 ». Elle fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.



Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif au service de médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030,

- ⇒ **APPROUVE** la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec le Centre de gestion de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- ⇒ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2 – Questions diverses

2.1 Avis sollicitation fonds d'urgence – Griotteray ;

Il est proposé de prendre en charge de loyer d'une habitante du Griotteray qui a fait l'objet d'un arrêté municipal d'interdiction d'habitation au mois de décembre 2023 consécutif à l'éboulement du Pommeraie. Un accord de principe a été formulé en réunion Maire Adjointes. Il s'agirait de prendre en charge le loyer de 600€ sur le fond d'urgence du CCAS.

Décision : avis favorable unanime

2.2 Exécution du budget 2023, Débat budgétaire 2024 ; Fonctionnement et Investissements

Philippe GIMBRET, responsable du service Finances présente les résultats de l'exécution du budget 2023 au regard du budget prévisionnel de la même année.

Philippe GIMBRET présente les propositions budgétaires pour l'année 2024.

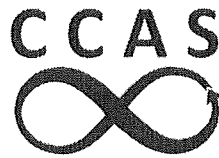


Chapitre ou Compte	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Fonctionnement - Dépenses	362 606,01	347 499,97	440 071,00
011 - Charges à caractère général	130 277,00	120 376,39	138 578,00
60611 - Eau et assainissement	2 760,00	3 562,45	3 610,00
60612 - Energie Electricité	16 880,00	18 709,29	19 550,00
60622 - Carburants	700,00	20,00	900,00
60623 - Alimentation	5 950,00	6 850,15	7 350,00
60631 - Fournitures d'entretien	680,00	478,65	750,00
60632 - Fournitures de petit Equipement	2 000,00	2 488,39	2 815,00
60636 - Vêtement de travail	780,00	0,00	780,00
6064 - Fournitures administratives	100,00	96,91	115,00
6068 - Autres matières et fournitures	1 500,00	506,20	1 550,00
611 - Contrats de prestations de services	5 600,00	2 670,80	6 080,00
6132 - Locations immobilières	56 967,00	59 263,89	62 000,00
6135 - Locations mobilières	1 350,00	499,24	1 050,00
615221 - Bâtiments	2 500,00	2 838,71	3 300,00
6156 - Maintenance	1 770,00	618,00	1 820,00
6168 - Primes d'assurances	7 000,00	3 983,57	7 000,00
6182 - Documentation générale et technique	75,00	33,00	80,00
6184 - Versement à des organismes de formation	950,00	2 392,20	950,00
6226 - Honoraires	360,00	300,00	360,00
6228 - Divers	3 540,00	3 540,00	0,00
6231 - Annonces et insertions	400,00	0,00	400,00
6232 - Fêtes et cérémonies	2 850,00	2 818,58	4 130,00
6236- Catalogue et imprimés	200,00	17,99	100,00
6247 - Transports collectifs	3 200,00	0,00	3 200,00
6251 - Frais de déplacement	400,00	29,50	400,00
6257 - Réceptions	200,00	137,91	200,00
6262 - Frais de télécommunications	930,00	797,86	1 050,00
6281 - Concours divers	100,00	0,00	100,00
6283 - Frais de nettoyage des locaux	500,00	0,00	500,00
63512 - Taxe fonciere	7 800,00	5 615,37	6 000,00
63513 - Autres impôts locaux	2 200,00	2 105,73	2 400,00
637 - Autres impôts et taxes	35,00	0,00	35,00



012 - Charges de personnel	225 380,00 €	223 864,14 €	290 100,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	225 330,00	223 821,47	290 000,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	50,00	42,67	100,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 129,01	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 129,01	0,00	
65 - Autres charges de gestion courante	4 820,00	2 561,44	5 390,00
6518 - Redevances, licences	620,00	361,44	690,00
6561 - Secours d'urgence	2 000,00	0,00	2 000,00
6574 - Subventions aux associations	2 200,00	2 200,00	2 700,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	696,00	1 000,00
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	196,00	1 000,00
674 - Subventions exceptionnelles	0,00	500,00	0,00

Chapitre ou Compte	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Fonctionnement - Recettes	362 606,01	354 789,80	446 265,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	26 837,35	26 837,35	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	43 432,00	30 900,84	26 215,00
70878 - Remboursement de frais	3 540,00	7 892,00	4 000,00
7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	1 892,00	0,00	0,00
74 - Dotations, subventions et participations	272 846,66	253 354,48	385 050,00
7474 - Communes	141 296,66	140 000,00	265 000,00
7478 - Autres organismes	131 500,00	113 025,05	120 000,00
744 - FCTVA	50,00	329,43	50,00



75 - Autres produits de gestion courante	18 480,00	42 797,51	35 000,00
752 - Revenus des immeubles	18 480,00	42 797,51	35 000,00
758 - Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	1 010,00	899,62	0,00
7713- Libéralités reçues	0,00	500,00	0,00
773 - Mandats annulés	0,00	370,99	0,00
7718 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
7788 - Produits exceptionnels divers	1 010,00	28,63	0,00
DELTA - TOTAL RECETTES - TOTAL DEPEN	0,00	7 289,83	6 194,00

Rappel sur les modalités de mise à disposition du **forfait de ski à la jeunesse de Montvalezan**. Information sur l'évolution probable en 2024.

Discussion sur l'opportunité du **renouvellement d'une convention de participation de Séez aux frais de structure/enfant Crèche Les P'tits Mouzets** pour accueil d'enfants de Séez.

Marion COLLADO – informe - 2 occasionnels en provenance de Séez – 1 accueilli régulièrement

Magali VINSON – estime - serait normal que Séez participe au coût structure

Catherine GARANDEL – je ne vois pas trop sur quels arguments se baser pour justifier cela

Arlette NOIR – nous ne sommes pas impactés au contraire – cela vient compenser la baisse de natalité

Odile VILLIOD – ce serait beaucoup d'énergie à consacrer pour pas grand-chose

Marion COLLADO – les familles utilisent toutes les structures et solutions proposées par un territoire – de cette façon, s'ils sont lâchés par une structure, ils ont une autre solution – ne mettent pas leurs œufs dans le même panier.

Décision – ne pas relancer pour le moment - à conserver en mémoire pour l'avenir si évolution de la situation de remplissage de la crèche et selon évolution des effectifs des enfants de Séez

Perros-Guirec – nouvelle dépense cette année pour le séjour accueil – forfait 15€/jour/enfant alors qu'avant le forfait était offert via convention – le forfait est pris en charge par le CCAS de Montvalezan

Magali VINSON – fait remarquer on pourrait leur refacturer d'autant que c'est du ski en février

Décision – pas de décision de refacturer le forfait cette année

A date, la subvention d'équilibre amenée par le budget principal en 2024 devrait passer à 265000€ au lieu de 140000€ en 2023 avant prise en compte du résultat de clôture.

**Point sur le tableau des demandes des associations**

Budget CCAS	Demande pour 2024	Proposition 2024
ASSOCIATIONS	Dossier reçu le	
Amicale des donneurs de sang bénévoles du Canton de Bsm	<u>16/10/2023</u>	150,00 €
Association St Michel	<u>09/10/2023</u>	400,00 €
Association Handisport	<u>Dossier en cours</u>	- €
Restaurants du cœur	<u>le16/01/2024</u>	300,00 €
AFM TELETHON	<u>28/08/2023</u>	200,00 €
LOCOMOTIVE	lettre le 09/10/2023	100,00 €
Banque Alimentaire de Savoie	le 16/10/2023	300,00 €
CFDC25 / OCTOBRE ROSE	Action à l'initiative -	500,00 €
TOTAL		1 950,00 €

Magali VINSON - estime – sur le principe, si des associations ne demandent pas, il n'y a pas de raisons de reconduire

Catherine GARANDEL - précise – pour l'action Octobre Rose – le versement sera fonction de la reconduite ou non d'une action spécifique sur le territoire

Point sur la liste des dossiers de demandes de subventions réceptionnés

En synthèse au total = 1950 € de subvention « sociales » à proposer au vote du budget



Point sur le DOB 2024 Investissement

BUDGET INVESTISSEMENTS CCAS

DOB 2023

		ANNUEL	enveloppe € TTC CONTRAI NT	enveloppe € TTC ENJEUX RETENUS Proposition 2024
Brindze 2				
	petits travaux entretien	3 500		
	rafraichissement - 1 appartement = 3000€	3 500		
	sol appart 7-9-10			9 000
	renouvellement mobilier équipement	3 500		
	ss total Brindze	10 500	0	9 000
Crèche Les P'tits Mouzets				
	divers travaux entretien	2 000		
	Baie vitrée coulissante - porte de secours			10 000
	divers materiel-mobilier (2 poussettes	2 000		
	Contôle d'accès visiophone			
	Ordinateur portable			2 000
	Pointeuse parents			
	ss total Crèche les P'tits Mouzets	4 000	0	12 000
MAM				
	petits travaux + mobilier	1 000		
	ss total MAM	1 000	0	0
Service civic		2 000		
	ss total service civic	2 000	0	0
		17 500	0	21 000

Notamment pour la crèche – remplacement de la baie vitrée qui n'est plus hermétique
 Contrôle d'accès par visiophone
 Pointeuse « parents » - les parents enregistrent l'heure d'arrivée/départ – estimation 3000€ TTC

Discussion :

Marion COLLADO – cela permet d'éviter les discussions sur la facturation des horaires

Magali VINSON – et si les parents indiquent l'horaire sur une feuille papier -le numérique, on le vend bien – mais il faut reconstruire – une feuille peut répondre au besoin

Odile VILLIOD – si géré par une carte, faut-il encore voir la problématique de transmission

Décision = essayer le système « papier » pour le moment, ne pas donner suite pour le moment à ce projet

En synthèse, montant total des investissements qui seront proposés au vote = 38 500€

ZOOM sur le budget « crèche »

Magali VINSON- introduit en préalable – concernant la crèche - le retour des parents est fantastique – l'ambiance est légère, facile – fluide – pas de stress – y compris de la part de parents qui appréciaient la précédente équipe.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Fonctionnement - Dépense	243 000,00 €	242 559,22 €	313 685,00 €
011 - Charges à caractère général	22 000,00 €	21 601,39 €	27 685,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	221 000,00 €	220 957,83 €	286 000,00 €
Fonctionnement - Recette	159 640,75 €	136 033,89 €	137 215,00 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 000,00 €	23 008,84 €	22 215,00 €
74 - Dotations, subventions et participations DIFFERENCIER CPTES CEJ PSU	121 640,75 €	113 025,05 €	115 000,00 €
Déficit Crèche	- 83 359,25 €	- 106 525,33 €	- 176 470,00 €

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Fonctionnement - Dépense	243 000,00 €	242 559,22 €	313 685,00 €
Fonctionnement - Recette	159 640,75 €	136 033,89 €	137 215,00 €
Déficit Crèche	- 83 359,25 €	- 106 525,33 €	- 176 470,00 €

Discussion de présentation des stratégies possibles sur les ressources humaines dans l'objectif d'un fonctionnement avec ouverture 8h à 18h – 7/7 en saison d'hiver et 5/7 en dehors – niveau d'encadrement requis – prise de risque sur la continuité de la structure – 2 ou 3 cadres – les conséquences - le nombre d'agent(e)s de crèche requis— le présentiel nécessaire au regard des prévisionnels d'inscriptions - trouver un système intermédiaire dans la couverture des besoins avec un poste de 3^{ème} cadre pendant les saisons uniquement et pas à l'année.



Marion COLLADO – fait partager le grand intérêt des compétences possédées par notre infirmière puéricultrice actuellement en saison d’hiver – pourrait être intéressées de revenir – intérêt sur la formation du personnel – analyse de la pratique – gestes de premiers secours – même si dans les textes, l’intervenant doit être externe

Discussion – idée d’étendre le contrat d’adjointe de direction pour couvrir les périodes de congés de la directrice =prévoir 7 à 8 mois/12 mois (janvier avril ; juillet, septembre, fin novembre décembre)

+ pendant l’été fonctionner uniquement avec 1 agents de crèche en sus (type cap) (rétrécir l’équipe de base présente à l’année).

= optimisation de l’effectif à viser pour réduire l’impact au chapitre 12 « salaires » et réduire le déficit de la structure.

2.3 Crèche Les P’tits Mouzets, en présence de la directrice, Marion COLLADO, point fonctionnement hiver 2023-2024 ; mutualisation d’un agent avec l’école, proposition d’accompagnement en interne du personnel scolaire ; discussions et préparation de l’évolution du règlement intérieur et l’intégration de contrats d’accueil des enfants en longue durée

Marion COLLADO – informe - toute l’équipe souhaite revenir la saison prochaine.

Catherine GARANDEL – c’est ce que l’on souhaitait – c’est positif qu’une équipe tienne, s’entende bien – qui fait des propositions qui va dans le sens de l’optimisation – il n’y a pas de raisons d’aller contre cela

Marion COLLADO – à la crèche, Léa est irréprochable – pour l’école, il y a des tensions/critiques entre personnels – Léa commence à appréhender – j’ai proposé à Didier d’intervenir à l’école pour un accompagnement du personnel sur les questions relatives à la pédagogie de l’enfant.

Catherine GARANDEL – je pense que ce temps d’échange serait positif, mais je pense qu’il faudrait pouvoir être présent sur site – il faut appuyer Léa

Marion COLLADO –propose -nous pourrions envisager de prévoir faire permuter le personnel crèche pour assurer ce renfort du périscolaire– il faut poser un cadre – il n’existe pas de hiérarchie entre les ATSEM et les autres personnels.

Catherine GARANDEL – confirme – l’idée de faire tourner le personnel crèche qui vient en soutien du périscolaire permettrait effectivement aussi de soulager Léa ; je suis moins convaincue par le temps d’échange pédagogique.

2.4 Séjour Perros-Guirec, accueil du 24 février au 2 mars 2024 ; en présence de Sara PIETRASANTA, point sur dossier et décisions

Sara PIETRASANTA - Point sur l’organisation du séjour d’accueil « 24 février au 2 mars »

Il demeure encore 1 enfant qui n’a pas de famille d’accueil – A été très compliqué de trouver des places alors que le nombre d’enfants accueillis a été réduit.

Prestataires qui ont fait retour de leur accord pour la fourniture du matériel notamment



Catherine GARANDEL – interroge– quel fonctionnement pour l’avenir ? D’autres modalités ?

Sara PIETRASANTA – interroge – nous avons un problème pour organiser la restauration le midi – nous ne trouvons pas de restaurateurs si ce n’est des propositions de sandwich– avec Didier, nous pensions vous proposer d’utiliser la cantine scolaire et commander des repas à la cuisine centrale + mobiliser un agent pour le réchauffage/service – quel est votre avis ?

Magali VINSON – proposer aux jeunes de Perros d’utiliser LA PAUSE

Odile VILLIOD– un agent de la collectivité pourrait uniquement fournir et livrer un a pique-nique

Catherine GARANDEL – les animateurs de Perros pourraient peut-être le faire ?

Odile VILLIOD – je ne pense pas qu’ils soient d’accord.

Catherine GARANDEL – problème de ménage à l’école, mobiliser un personnel scolaire, ainsi qu’un taxi pour remonter les repas – suggère de se rapprocher d’une boulangerie / sandwicherie ?

Magali VISON – oui, solliciter un panier

Décision – fourniture pique-nique via « sandwicherie » à La Pause ; à récupérer par les animateurs de Perros-Guirec

SP – concernant le séjour été – juillet 2024 – 2 familles m’ont fait savoir qu’elles avaient l’intention de s’inscrire le cas échéant - pour 1 garçon de 10 ans et 1 fille de 9 ans

Décision : Tenter de relancer le séjour été stage voile – mettre en œuvre l’organisation corr

2.5 Service Civique – Chargée de Bonheur – en présence de Noéline LE ROUZIC, point activité

Noéline LE ROUZIC – explique - je fais des visites, promenades, quelques courses, un rdv podologue, un déjeuner, des jeux à plusieurs, demain, j’irai peut-être au ski avec Alfred informe -j’ai été interviewée au téléphone pour le journal LA SAVOIE

Odile VILLIOD – interroge - les colis de Noël ont-ils été tous distribués ?

Noéline LE ROUZIC– tout a été distribué avant Noël – on a vérifié avec Manon CERDAN – il reste quelques paniers doubles, problème dans le décompte initial.

Didier CHARVET – en profiter pour bien remettre à jour la liste de distribution

Arlette NOIR – j’ai repointé la liste à l’arrivée de Noéline, mais la commande avait été faite avant l’arrivée de Noéline et le recalage de la liste n’avait pas encore été effectué.

Arlette NOIR – évoque – concernant le portage de repas, il existe des problèmes de capacité de livraison par le Service Etoile au regard du volume des commandes sur la Haute-Tarentaise.



2.6 Examen de la liste des demandeurs OPAC, avis consultatif.

Selon informations de l'OPAC, 1 appartement T3 libéré
Prise de connaissance de la liste des demandeurs transmise par l'OPAC

Décision - Pas d'avis consultatif formulé

2.7 Tour de Table

Rien à signaler.

Fin de Séance = 10h50

La Secrétaire de séance
Odile VILLIOD

Le Président
Jean-Claude Fraissard